

Le Greffier

FJ/MH/BL/rqe/1

Monsieur Rodrigue DEMEUSE

Député wallon
chaussée de Waremme, 226

4500 HUY

Namur, le 12 septembre 2019

Monsieur le Député wallon,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la réponse à votre question écrite n°1 du 9 septembre 2019 que nous adresse ce jour Monsieur René COLLIN, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région.

La question et la réponse seront publiées sur le site web du Parlement (www.parlement-wallonie.be).

Je vous prie de croire, Monsieur le Député wallon, à l'assurance de ma considération distinguée.



Frédéric JANSSENS

Question n° 1 de DEMEUSE Rodrigue

à COLLIN René, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité, du Tourisme, du Patrimoine et délégué à la Grande Région

N° : 1 (2019-2020) 1

Réception : 09 septembre 2019

Echéance : 30 septembre 2019

Matière : Rénovation rurale et Conservation de la nature - Protection des espèces -

Objet : l'apparition du loup dans le Condroz

Question écrite

Au début du mois d'août, un animal ressemblant fortement à un loup a été observé dans les campagnes condruziennes, dans la région de Havelange. Si ce n'est pas la première fois qu'un loup fait son apparition en Wallonie, cela reste un évènement exceptionnel puisque l'espèce avait disparu de nos contrées pendant plus d'un siècle avant de faire une timide réapparition ces dernières années.

Des hésitations subsistent toutefois quant à la nature exacte de l'animal observé début août, les observateurs ne sachant pas s'il s'agit bien d'un loup ou d'un chien-loup en liberté.

Afin de vérifier ces informations, le « Réseau loup » du SPW a dépêché des experts sur place chargés de pratiquer des analyses pour déterminer s'il s'agit bien d'un loup ou non.

Monsieur le Ministre pourrait-il me communiquer les résultats de cette enquête ?

S'agissait-il bien d'un loup ?

Si tel est le cas, est-ce un loup solitaire ou existe-t-il une possibilité qu'il y ait d'autres spécimens dans cette région du Condroz ?

A-t-il pris des mesures particulières pour protéger l'animal ?

De façon plus générale, quelles mesures sont-elles prises par la Wallonie pour protéger cette espèce, notamment dans les zones plus urbanisées, et en favoriser la réimplantation sur notre territoire ?

La mise au point d'un Plan loup, appelé de ses vœux par la plateforme Grands prédateurs (qui rassemble Ferus, Forêt & Naturalité, Forêt.Nature, Jeunes & Nature, la Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux, Natagora, Wolf Eyes et le WWF-Belgique) a-t-elle progressé ?

Réponse

En effet, le réseau loup wallon a annoncé le 7 septembre dernier la découverte d'un loup à proximité de Havelange dans le Condroz.

Plusieurs images très nettes de l'animal réalisées par un automobiliste et transmises sur les réseaux sociaux sont rapidement arrivées au réseau qui a pu les analyser. Compte tenu que l'essentiel des caractéristiques

morphologiques du loup était rencontré, un membre du réseau loup s'est rendu sur place afin de relever d'éventuels indices permettant une analyse ADN. Aucune trace n'a pu être retrouvée. L'enquête de voisinage auprès des habitants et détenteurs de moutons locaux n'a pas permis non plus de mettre en évidence une quelconque perte d'animaux de rente ou un quelconque comportement de stress. De même, aucun chien-loup n'est connu dans cette zone.

La validation de cette observation ne pouvant être réalisée que sur base de ces seules photographies, elles ont été transmises aux experts de l'Office national de la Chasse et de la Faune sauvage en France avec un diagnostic sans équivoque en faveur du loup.

L'observation d'un individu dispersant n'est pas étonnante compte tenu du développement démographique des populations de loups dans les pays voisins, en Allemagne et en France notamment. Ces individus isolés sont à la recherche d'un territoire et voyagent seuls sur des distances qui peuvent être importantes. Il est impossible de dire à l'heure actuelle où est cet individu et si d'autres spécimens sont présents dans le Condroz.

Le loup est une espèce protégée, notamment par la Directive Natura 2000. Elle fait donc l'objet de mesures de protection liées à son statut de protection, partout en Wallonie, bien définies dans la Loi sur la Conservation de la Nature. Pour assurer sa protection, le loup a été ajouté à la liste des espèces protégées dont les dégâts peuvent prétendre à une indemnisation par l'État en novembre 2017. Enfin, la mise en place du réseau loup depuis mai 2017 permet de disposer d'informations fiables et scientifiquement validées facilitant l'implémentation de mesures adéquates.